



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

### PROCÈS-VERBAL N°19

---

Réunion du vendredi 24 novembre 2023

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF - Seniors Futsal**

1<sup>er</sup> tour :

#### **27478162 FUTSAL PAULISTA 2 / B2M FUTSAL 1 du 18/11/2023**

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre officiel et des 2 clubs),

Considérant que le match ne s'est pas déroulé en raison de la similitude dans la couleur des maillots des 2 équipes (rouge),

Considérant les dispositions de l'article 16.1.6 du RSG de la LPIFF :

*Dans le cas où deux clubs se rencontrant portent des couleurs semblables ou susceptibles de prêter à confusion, le club visité est tenu de prendre des maillots d'une autre couleur que celle de son adversaire.*

Considérant que l'équipe de FUTSAL PAULISTA n'a été en mesure de proposer un autre de jeu de maillots,

Considérant les dispositions de l'article 40.2 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu pour erreur administrative à FUTSAL PAULISTA, B2M FUTSAL qualifié pour le prochain tour.